



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 49408

Texte de la question

La dégradation incessante des secours médicaux dans les zones rurales, et en particulier la désertification par les médecins libéraux et de leur mission d'urgentistes, est un fait réel et avéré. La répartition des professionnels de santé est l'une des conditions essentielles de l'égal accès aux soins pour toutes les populations rurales comme urbaines. Or la réalité est tout autre, notamment dans un petit département de montagne et rural de surcroît tel que celui des Hautes-Pyrénées par exemple. Les mesures incitatives et financières annoncées à la fin 2003 par son prédécesseur ne résoudront rien, surtout quand l'État se décharge de cette politique « d'incitation », financière, à la seule charge des collectivités locales. Il est évident que les conséquences conduiront inévitablement à une augmentation des inégalités. La question de la garantie de l'égalité devant l'accès aux soins sur tout le territoire est à nouveau posée. Cette dernière ne pourra être instaurée que si l'État instaure enfin une carte sanitaire spécifique qui est le seul moyen qui permettra enfin de réguler l'installation géographique des médecins sur le territoire national. Néanmoins, à l'évidence, le Gouvernement fait preuve d'un manque criant de courage politique à ce sujet. En conséquence, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre de la santé et de la protection sociale de lui indiquer s'il entend instaurer de façon urgente ce type de planification sanitaire au grand bénéfice du principe républicain d'égalité des citoyens devant l'accès aux soins.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49408

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 2004, page 8292